

# Projet de fermetures des boutiques

## La CFE-CGC est seule présente à la 1<sup>e</sup> négociation

Juillet 2021 –AD OC & AD SO

Les projets de restructurations continuent à la DO GSO et les AD ne sont pas épargnées ! En effet, ce sont 7 boutiques (5 sur l'AD OC et 2 sur l'AD SO) qui vont devoir baisser leurs rideaux : **Saint Orens, Bagnols sur Cèze, Béziers Rive Gauche, Albi Timbal, Nîmes Coupole, Cognac et Niort**. En totalité c'est 57 salariés impactés (1 alternants et 5 contrats professionnalisation).

La CFE-CGC Orange s'oppose à la fermeture des boutiques, surtout lorsque c'est au bénéfice de nos filiales, (preuve qu'elles sont rentables). Il s'agit là d'un dumping social et nous le déplorons. Dans ce contexte, vos élus CFE-CGC ont demandé l'**ouverture d'une négociation** afin de permettre aux personnels de bénéficier d'un accompagnement dont la première séance a eu lieu lundi 21 Juin 2021.

### ▶ La direction intègre dans cet accord :

- ◆ Les titulaires CDI et fonctionnaires, en activité à l'AD au moment de l'envoi du dossier au CSE (19 janvier 2021), et présents en activité à la date de fermeture.

#### Revendication CFE-CGC Orange :

Nous demandons que les apprentis et les contrats de professionnalisation soient également embarqués dans l'accord comme dans tous les accords nationaux du Groupe Orange.

### ▶ Aggravation du temps de trajet :

#### La direction propose :

- ◆ Prime d'aggravation du temps de trajet
- Participation à l'achat d'un véhicule : 4 000 € (5 000 € si véhicule éco responsable)

**Les deux primes ne sont pas cumulables**

#### Revendications CFE-CGC Orange :

- ◆ Le trafic devra être étudié en septembre après reprise post congés et télétravail.
- ◆ Une prime pour la participation à l'achat d'un véhicule
- ◆ Une prime pour l'aggravation du temps de trajet.
- ◆ Prise en compte des coûts réels et induits (accord du 5 mars 2010 principes fondamentaux) exemple péage, frais de véhicule, parking, etc...)

### ▶ Déménagement :

#### La direction propose :

- ◆ Le déménagement et les frais de réinstallation seront pris en compte selon les modalités en vigueur dans l'entreprise pour le personnel qui déciderait de déménager pour se rapprocher de son lieu de travail.

#### Revendication CFE-CGC Orange :

Application souple de la [Décision 14](#). Si le salarié déménage dans une période au-delà de la validité de l'accord, que ses frais soient pris en charge par l'entreprise pour une période supplémentaire de 12 mois.

### ▶ Equilibre vie privée/vie professionnelle :

#### La direction propose :

- ◆ Cycle de travail temporaire de 3 mois pour laisser du temps au personnel de s'adapter à de nouvelles contraintes. .

#### Revendications CFE-CGC Orange :

- ◆ Nous demandons que cette période d'adaptation de 3 mois soit renouvelable à la demande du salarié.
- ◆ Une étude individuelle de la situation du personnel devra être prise en compte.
- ◆ Maintien des congés
- ◆ Prise en compte des frais de garde d'enfants liés à la mobilité.
- ◆ Respect des accords OARTT sur les samedis et les jours de repos

## ▶ PVC :

### La direction propose :

- ◆ Indemnité équivalente à 6 mois de la PVC moyenne (Juin 2020- à Juin 2021) pour le personnel qui quitterait l'AD.

### Revendications CFE-CGC Orange :

- ◆ Une PVC garantie pendant 6 mois pour le personnel restant en boutique ainsi que pour les salariés des boutiques accueillantes.
- ◆ Une PRIME équivalente à 6 mois de PVC pour le personnel quittant le métier de conseiller commercial

## ▶ Indemnité de fermeture :

### La direction propose :

- ◆ 500 € pour tous + 800 € pour le personnel restant en boutique.

### Revendication CFE-CGC Orange :

Nous demandons l'équité : **PRIME de 3 000 € pour TOUS !**

## ▶ Parcours professionnels :

- ◆ Garantie de continuité des parcours professionnels

## La CFE-CGC Orange revendique

- ❖ Un réel accompagnement qui respecte les accords d'entreprise (notamment avec Orange avenir, RH)
- ❖ Le libre choix au personnel de rester ou non à l'AD. **STOP au blocage en fonction de l'ancienneté !**
- ❖ Stopper la désertification de nos bassins d'emplois
- ❖ Une continuité des parcours professionnels.



**La prochaine séance de négociation aura lieu le 30 juin**  
Vos élus CFE-CGC continueront de porter les revendications du personnel !

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC.

### Vos correspondants

Maryline REY – 06 07 90 12 62  
Denis GAWLIK – 06 79 72 99 52  
Emilie GALL – 06 73 27 27 11  
Farid BENALI – 06 32 23 91 72  
Frédéric LAURENT – 06 77 49 85 22



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

